

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----O-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2019**  
-----O-----

L'an deux mille dix-neuf, le vingt et un février à 19 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

**SECRETARE** : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 15 février 2019	Présents : 23	Ayant donné procuration : 6	Votants : 29
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique BARRERA			1
Mme Atika OUADDANE	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique BARRERA	1
	Mme Marie SONNINO	Mme Atika OUADDANE	1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
Mme Rose-Marie MARCHAL			1
	M. Alexandre BAUDOIN	M. Philippe BEYRIES	1
	Mme Corinne BARREILLE	M. Serge COTRET	1
M. Serge COTRET			1
Mme Lydia NOUAILLES			1
M. Patrick GOUZENES			1
	Mme Marie-Andrée DUCASSE	Mme Marie - Paule GARCIA	1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Dominique LABORDE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
M. Jean-François ROUSSE			1
Mme Geneviève SABATHIER			1
M. Yves COSSON			1
<b>23</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>29</b>

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

---

**ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 24 JANVIER 2019**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2019  
**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2019 – DOB

---

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

---

**RAPPORT ANNUEL SUR LA POLITIQUE FONCIERE 2018**

---

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication du rapport annuel sur la politique foncière de l'exercice 2018.

---

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

---

Le Conseil Municipal,  
Après examen du Compte Administratif 2018 de la Commune,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE**, le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2018.

---

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE 2018**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b>
	<b>935 165.49</b>

2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>930 642.17</b>
--	-------------------

---

#### BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE 2019

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **majorité par 23 VOIX POUR et 6 VOIX CONTRE (Mme MARTINEZ, M. PINSON, Mme DELPECH, M. ROUSSE, Mme SABATHIER, M. COSSON)**

**APPROUVE** le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2019.

---

#### VOTE DES SUBVENTIONS 2019

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à la majorité par 28 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. SACRÉ)**

**APPROUVE** les subventions allouées aux diverses associations.

---

#### VOTE SUBVENTION TOUS EN SCENE

---

Le Conseil Municipal,  
Après que Madame Barrera ait quitté la salle,  
Après en avoir délibéré, **à la majorité, par 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. SACRÉ)**

**APPROUVE** la subvention affectée à l'association « Tous en Scène » pour un montant de 300 €

---

#### VOTE SUBVENTION LES ARCHERS DE LA HIRE

---

Le Conseil Municipal,

Après que Madame Barrera ait quitté la salle,  
Après en avoir délibéré, **à la majorité, par 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. SACRÉ)**

**APPROUVE** la subvention affectée à l'association « Les Archers de la Hire » pour un montant de 150 €

---

#### VOTE SUBVENTION CLUB DE RETRAITE SPORTIVE DES SENIORS DE LA TENAREZE

---

Le Conseil Municipal,

Après que Madame Laborde ait quitté la salle,  
Après en avoir délibéré, **à la majorité, par 27 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (M. SACRÉ)**

**APPROUVE** la subvention affectée à l'association « Club de retraite sportive des séniors de la Ténarèze » pour un montant de 200 €

---

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DES ALLEES DE GAULLE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité, par 28 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (Mme SABATHIER)

**APPROUVE** la modification des crédits de paiement des Allées de Gaulle pour l'année 2018 comme suit ;

**APPROUVE** l'autorisation de programme pour l'année 2019 comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DES ALLEES DE GAULLE CREDIT DE PAIEMENT 2019 €/TTC FEVRIER 2019</b>			
<b>Année</b>	<b>CREDIT DE PAIEMENT €</b>		<b>Chapitre</b>
<b>2017</b>	TOTAL €TTC	449 980,40	20
<b>2018</b>	Frais d'études	4 757,40	20
	Travaux	783 001,50	23
	TOTAL €TTC	787 758,90	
<b>2019</b>	TOTAL €TTC	1 632 000,00	23
<b>2020</b>	TOTAL €TTC	2 609 275,04	
<b>2021</b>	TOTAL €TTC	1 256 735,66	
<b>TOTAL €TTC</b>		<b>6 735 750,00</b>	

---

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DE LA REHABILITATION DE LA GENDARMERIE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification des crédits de paiement pour la réhabilitation de la Gendarmerie pour l'année 2018 comme suit ;

**APPROUVE** l'autorisation de programme pour l'année 2019 comme suit :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME OPERATION DE RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE LA CASERNE DE GENDARMERIE CREDIT DE PAIEMENT 2019 €/TTC</b>			
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>			
<b>FEVRIER 2019</b>			
<b>Année</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant €/TTC</b>	<b>Chapitre</b>
<b>2018</b>	Frais d'études	169 963,78	20
<b>2019</b>	TOTAL	304 000,00	20
<b>2020</b>	TOTAL	2 382 678,02	
<b>2021</b>	TOTAL	2 354 328,20	
<b>TOTAL</b>		<b>5 210 970,00</b>	

---

**AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDIT DE PAIEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES CARREFOURS : BOULEVARDS PASTEUR ET CLEMENCEAU ET AVENUE DU MARECHAL JOFFRE ET BOULEVARD PASTEUR**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DECIDE** de l'ouverture pour 2019 d'un AP/CP

**AUTORISE** Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement :

<b>AUTORISATION DE PROGRAMME OPERATION D'AMENAGEMENT DES CARREFOURS :</b>			
<b>- giratoire Boulevards Pasteur et Clémenceau - RD 654 (route de St Puy)</b>			
<b>- carrefour avenue Maréchal Joffre et Boulevard Pasteur</b>			
<b>CREDIT DE PAIEMENT 2019 €/TTC</b>			
<b>DEPENSES PREVISIONNELLES</b>			
<b>FEVRIER 2019</b>			
<b>Année</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant €/TTC</b>	<b>Chapitre</b>
<b>2019</b>	Dépenses €/TTC	16 100,00 €	20
		200 300,00 €	23
	<b>TOTAL</b>	<b>216 400,00 €</b>	
<b>2020</b>	Dépenses €/TTC	10 100,00 €	20
		396 000,00 €	23
	<b>TOTAL</b>	<b>406 100,00 €</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>622 500,00 €</b>	

---

**SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU GERS POUR 2019**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'attribution d'une participation de 3 100 € affectée à l'École des métiers de la Chambre des Métiers du Gers  
**INSCRIT** les crédits au budget primitif de l'exercice 2019.

---

**SUBVENTION A LA MAISON FAMILIALE ET RURAL DU NERACAIS POUR 2019**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'attribution d'une participation de 300 € affectée à la Maison Familiale et Rurale du Néracais  
**INSCRIT** les crédits au budget primitif de l'exercice 2019.

---

**PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la contribution annuelle de la commune aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privé sous contrat pour l'exercice 2019 à 699 €/élève.

**INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif pour l'exercice 2019 à l'article 6558.

---

**PARTICIPATION A LA SCOLARITE DES ELEVES DOMICILIES HORS DE CONDOM ET SCOLARISES EN CLASSE PASSERELLE, MATERNELLE ET ELEMENTAIRE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**FIXE** la participation annuelle des communes à la scolarisation d'enfants hors Condom au titre de l'année scolaire 2019-2020 à :

- 699 €/élèves dans une école élémentaire publique ;
- 1 563 €/élèves dans une école maternelle publique ;
- 1 698 €/élèves dans une école passerelle

---

**DENOMINATION DE VOIE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la dénomination « impasse Denise Pitous »

---

**CESSION DE VOIRIE A LIALORES**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession partielle de la voie communale au hameau de Lialores pour une superficie de 82 m<sup>2</sup> au prix de 164 €.

---

**CONCESSION DE SERVICE FOURRIERE AUTOMOBILE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport du choix de la commission de délégation de service public ;

**DIT** que la société ALLIANCE AUTO DÉPANNAGE a été retenue ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la concession de service public.

---

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après examen du Compte Administratif 2018 du lotissement de Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
Après que Monsieur Gérard DUBRAC ait quitté la salle,

**APPROUVE**, le Compte Administratif du lotissement de Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2018.

---

**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU LOTISSEMENT DE BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECLARE** que le compte de gestion du lotissement Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

---

**AFFECTATION DES RESULTATS LOTISSEMENT BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité  
**DECIDE** d'affecter au budget 2019, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de la façon suivante :

1°) – couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de	<b>F</b> <b>0.00</b>
2°) – le surplus (A+B+F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	<b>1 560.00</b>

---

**BUDGET PRIMITIF 2019 DU LOTISSEMENT BEAULIEU 7<sup>EME</sup> TRANCHE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le budget primitif du lotissement de Beaulieu 7<sup>ème</sup> tranche pour l'exercice 2019.

---

**INFORMATION SUR LA LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE 2019**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**PREND ACTE** de la réalisation de la ligne de crédit de trésorerie sur la base du montant maximum de 500 000€ autorisés.

---

**PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION MUTUALISEE PAR  
LE CDG DU GERS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le CDG32 va engager courant 2019 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

**PREND ACTE** que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



Le Maire,

Gérard DUBRAC